



## La gestion de la Fonction publique, ça compte!

### Mettre en œuvre le programme de gestion



Le programme de gestion du gouvernement du Canada vise à faire du secteur public un milieu plus vivant, moderne, efficient, transparent et efficace. **Ce programme est axé sur quatre principaux éléments :**

- ▶ améliorer la prestation des services et les opérations gouvernementales – en intégrant la prestation des services et en améliorant les opérations administratives internes;
- ▶ appuyer le personnel et participer au programme de modernisation des ressources humaines – en accroissant notre capacité de gestion au moyen du recrutement, d'un apprentissage ciblé et de processus améliorés de gestion des ressources humaines;
- ▶ améliorer les pratiques de gouvernance, de responsabilisation et de gestion – en simplifiant les attentes en matière de rendement et en offrant de nouveaux outils qui permettent une meilleure évaluation des résultats;
- ▶ renforcer la gestion des dépenses et la gestion financière – en améliorant notre capacité de réaffectation sur une base continue et d'harmonisation des ressources en fonction des priorités.

#### **Nous avons pris des mesures concrètes :**

- ▶ Le Bureau du contrôleur général a été réinstitué afin de renforcer la gestion financière et les vérifications internes;
- ▶ Les renseignements sur les voyages, l'accueil, la passation de marchés et la reclassification des postes sont maintenant disponibles sur Internet afin d'accroître la transparence;
- ▶ *L'Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada* établit les mesures que nous prenons pour accroître la transparence, définir plus clairement la structure de la responsabilisation et raffermir la gouvernance des sociétés d'État;
- ▶ Le Projet de loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs a été déposé afin de renforcer notre capacité d'investigation en ce qui a trait aux actes fautifs;
- ▶ Les améliorations apportées aux documents budgétaires aident le Parlement à tenir le gouvernement responsable.

Dans la brochure du budget de 2005 intitulée *Renforcement et modernisation de la gestion du secteur public*, nous avons mis en évidence davantage de démarches que nous sommes en mesure d'entreprendre.

## Les prochaines étapes du programme de gestion seront axées sur :

- ▶ la réforme de l'ensemble de nos politiques, de manière à simplifier les exigences relatives à l'établissement de rapports, à clarifier les politiques et à concentrer nos efforts sur les principaux secteurs de risque;
- ▶ l'élaboration et le renforcement de notre Cadre de responsabilisation de gestion afin d'évaluer les pratiques de gestion et de favoriser les améliorations nécessaires;
- ▶ l'amélioration des pratiques de collecte d'information sur les finances, la gestion et le rendement et l'établissement des rapports destinés au Parlement afin d'aider les Canadiennes et les Canadiens, de même que leurs représentants, à tenir le gouvernement responsable;
- ▶ le renforcement de nos pratiques de gestion financière et de vérification interne afin de pouvoir produire des renseignements financiers plus exacts dans des délais appropriés, des pratiques et systèmes de vérification de grande qualité ainsi que des processus décisionnels améliorés;
- ▶ la transformation de nos processus internes et externes de prestation de services de manière à répondre aux besoins, aux attentes et aux priorités en constante évolution des Canadiennes et des Canadiens tout en optimisant les ressources;

La fonction publique du Canada est en pleine transformation. Elle apporte des changements à son fonctionnement, à sa façon de rendre des comptes aux Canadiennes et aux Canadiens et aux modes de prestation de ses services. Elle établit les bases d'une culture de gestion moderne et éthique, axée sur la transparence, la qualité, l'efficacité et l'efficience.

Le programme de gestion du gouvernement présente une vision unique et unificatrice axée sur le renforcement de la gestion du secteur public.

Il s'agit de mettre en oeuvre une gamme d'initiatives intégrées visant à promouvoir une plus grande délégation de pouvoirs aux ministères et aux organismes quant à la prise de décision et à cerner plus clairement les secteurs de risque.

- ▶ la contribution au programme d'apprentissage permettant à la fonction publique d'améliorer sa capacité grâce à des services et outils plus adéquats, à une planification plus efficace et intégrée des ressources ainsi qu'à un sens accru de la responsabilisation;
- ▶ la mise en oeuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, qui transformera fondamentalement la façon de faire pour ce qui est de recruter, de gérer, de soutenir et de diriger les employés.